



Règlement général

Article 1 - Organisation

Lasolidaire – course nature en équipe - est organisée par le Rotary Club de Virton.
La participation à Lasolidaire implique la lecture et l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Article 2 - Epreuve

Lasolidaire est une épreuve réservée aux Becasines et Joëlettes. Elle consiste à parcourir en boucles de 2,8 ou 4 kms, une distance au choix, au départ du ROx à Harnoncourt.
Le départ de la course sera donné à 15 hr .
Les dernières équipes doivent être rentrées pour 18 hr.
Le rassemblement des participants et les essais se feront à partir de 14 hr.
L'organisateur mettra des Becasines et Joëlettes à disposition des équipes, selon leurs capacités.
Des ravitaillements sont prévus.

Article 3 - Composition de l'équipe

Une équipe est constituée d'une personne à mobilité réduite, transportée en Becasine ou Joëlette et de courreurs.
La participation des personnes mineures est soumise à l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal.

- La personne transportée doit être atteinte d'une déficience mentale et/ ou physique reconnue.
Elle ne fera pas l'objet d'un avis médical défavorable à la pratique de la course en chaise roulante.
Le port d'un casque par la personne transportée est conseillé.
- Il est recommandé d'être au minimum 4 courreurs/marcheurs par équipe.
Ils s'engagent à suivre les indications des signaleurs tout au long du parcours.
Les règles de courtoisie, de loyauté et le respect du présent règlement doivent dicter le comportement de chaque participant à cette course qui se déroule dans la bonne humeur.
Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés autres que les Joëlettes et Becasines sont interdits sur le parcours.

Article 4 - Mise à disposition de Joëlettes et de Becasines

Les organisateurs peuvent mettre une Becasine ou une Joëlette à la disposition des équipages qui n'en disposent pas et qui en font la demande au moment de leur inscription.
Les Becasines et Joëlettes seront attribuées par l'organisateur en fonction des caractéristiques et des capacités des équipages.

Article 5 - Modalités d'inscription

La demande d'inscription d'une équipe se fait au moyen d'un formulaire imprimé sur papier.
L'équipe est considérée comme inscrite lors de la réception du montant de l'inscription par l'organisateur. Un accusé de réception lui sera alors envoyé par courrier électronique.
Dès ce moment, un dossard personnalisé est attribué à l'équipe en deux exemplaires.
Les dossards seront remis le jour de la course. Ils seront attachés sur les deux flancs de la chaise roulante.

Article 6 - Jury Officiel

Le jury est composé de membres du Rotary Club de Virton.

Article 7 - Services Généraux

La sécurité routière est assurée par les organisateurs.
Un poste de secours est présent au départ/arrivée.

Article 8 - chronométrage

Un chronométrage sera effectué (ou pas) par l'organisateur à titre indicatif.

Article 9 - Responsabilité civile.

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une assurance.
Il est expressément convenu que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.
Il est conseillé aux participants de se faire couvrir en ce sens par une assurance personnelle.

Article 10 - Autorisation.

Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de Lasolidaire, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, par tout moyen de communication, en tout temps sans limitation de durée, et en tout lieu dans le monde entier, sans aucune restriction quelconque.

Article 11 - Déroulement de la course et responsabilité des coureurs

Les Becasines et Joëlettes doivent être utilisées « en bon père de famille ».
Une séance d'information à la conduite des Becasines et Joëlettes sera organisée avant la course par les organisateurs. Pour ce faire, les participants sont invités à se présenter plus d'une heure avant le départ de la course.
Les coureurs doivent vérifier le bon fonctionnement de la chaise roulante avant son utilisation.
En particulier, vérifier la bonne fixation des roues et la pression des pneus.
Les coureurs doivent veiller à une installation correcte du passager et assurer sa sécurité.
Chaque passager sera accompagné au minimum d'une personne qui le connaît bien.
Les coureurs sont solidairement responsables de l'équilibre, de la vitesse, du ralentissement et de l'arrêt des chaises roulantes. La sécurité et le bon déroulement de la course doivent primer.